



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 218 - 21 février 2012

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

### SOMMAIRE

- 1 - Toujours dans la rue pour exiger l'égalité !- Appel unitaire 8 mars à Paris
- 2 - Égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction publique : Une signature exigeante ! - CGT - Page 3
- 3 - Le « combat des pères » ? - CNDF - Page 5
- 4 - « Cause des pères » ou offensive masculiniste ? - Collectif Stop masculinisme Grenoble - Page 5
- 5 - Une française à la présidence du Comité pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes - La CLEF - Page 7
- 6 - Parité au Conseil Constitutionnel : Décidément non, cela ne suffit pas ! - ECVF - Page 8
- 7 - Non, nous ne mettrons pas les Femmes au pilori ! - Annie Sugier, Linda Weil Curiel, Anne-Marie Lizin - Page 8
- 8 - Nous désapprouvons totalement l'accord dit de « sécurisation de l'emploi ». Il ne doit pas passer dans la loi ! - Femmes Égalité - Page 9
- 9- Carton rouge à la jupe obligatoire pour les handballeuses - Le Monde - Arnaud Bihel - Page10
- 10 - Rencontre-débat autour du livre de Feriel Lalami « Les Algériennes contre le code de la famille, La lutte pour l'égalité » - 24 février - Page 11
- 11 - "Violences envers les femmes : enjeux institutionnels, politiques et scientifiques" - 26 février - Page 11
- 12 - 11ème Rencontre départementale : « Protéger, Pénaliser, Prévenir » - 26 février - Observatoire Violences envers les Femmes de Seine St Denis - Page 12
- 14 - Réunion publique : « Un ANI qui nous veut du mal » - 28 février - Page 11
- 15 - Semaine féministe à Rouen - 4 au 8 mars - Collectif Droits des Femmes
- 16 - « Travail et genre : variations France/Etats-Unis » - 4 mars - MAGE - PRESAGE - Page13
- 17 - Conférence : Parité/égalité/mixité - où en sommes-nous ? - 8 mars - Université Paris Descartes et Mage - Page
- 18 - Exposition « Femmes en Résistance » - Photos Pierre-Yves Ginet - Villiers le Bel - Page14
- 19 - Spectacle « Le Septième Kafana » - 24/25 février - Maison d'Europe et d'Orient - Page 14

---

### TEXTES

#### 1 - Toujours dans la rue pour exiger l'égalité !- Appel unitaire 8 mars à Paris

L'égalité inscrite dans la Constitution de 1946 tarde à se concrétiser : l'égalité salariale, l'égalité professionnelle et l'égalité politique, entre autres, ont donné lieu à plusieurs lois qui ne sont toujours pas appliquées.

Partout en Europe, les femmes sont les premières victimes des mesures d'austérité. Elles sont très majoritairement concernées par le temps partiel et les bas salaires, et ont toujours un taux de chômage supérieur à celui des hommes. Les coupes massives dans les budgets publics, la casse des services publics d'éducation, de santé, sociaux, de transport, les baisses de prestations sociales et

le manque de crèches et de maisons de retraite les pénalisent en priorité. Résultat : tout cela les oblige à consacrer plus de temps à la prise en charge des enfants et de leurs proches dépendants, au détriment de leur vie professionnelle. *Nous voulons* l'égalité salariale maintenant et un véritable service public de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes. Nous refusons des demi-mesures type « 10 % d'enfants pauvres dans les crèches » comme le préconise le gouvernement.

De nombreuses femmes, souvent sans papiers, sont cantonnées dans des services à la personne, sous payées, et contribuent à pallier l'absence de service public. Nous demandons leur régularisation. Nous demandons aussi la revalorisation des salaires des métiers féminisés.

Nous refusons l'Accord National Interprofessionnel qui aggrave la précarité du travail et dont les prétendues avancées en matière de temps partiel sont assorties de multiples dérogations et contournements possibles.

Le droit à l'avortement, obtenu de haute lutte en 1975, est entravé par la fermeture de près de 200 CIVG consécutive à la loi Bachelot (Hôpital Patients Santé et Territoires) qui a pour objectif le démantèlement de l'hôpital public. *Nous demandons* son abrogation, la suppression de la tarification à l'activité et une réelle revalorisation tarifaire de l'IVG à la hauteur d'une fausse couche spontanée.

Pour la pilule, surtout pas de panique ! Nous demandons que les femmes aient une information réelle et exhaustive sur l'ensemble des moyens de contraception qui leur permette un vrai choix.

La législation sur les violences faites aux femmes n'a pas cessé d'évoluer ces dernières années. C'est le résultat du rapport de forces imposé par les féministes. Mais cette législation est toujours incomplète. Nous demandons une loi cadre contre les violences faites aux femmes et l'application de toutes les lois existantes. Cette loi cadre implique, entre autres, une véritable éducation non sexiste et non lesbophobe et le droit d'asile pour les femmes persécutées pour fait de sexisme et de lesbophobie.

De la prostitution à la gestation pour autrui (GPA) nous sommes résolument contre la marchandisation du corps des femmes.

La prostitution est une violence. Nous voulons que le gouvernement prenne ses responsabilités pour mettre en œuvre une véritable politique abolitionniste incluant les moyens pour une vraie réinsertion des personnes prostituées, l'abrogation du délit de racolage, et une politique de responsabilisation et de pénalisation des clients.

Nous refusons toute reconnaissance implicite ou explicite de la GPA, dont celle pratiquée en dehors de notre territoire, concrétisation de l'exploitation des femmes les plus pauvres par les classes les plus favorisées. C'est pourquoi nous condamnons la circulaire Taubira entérinant auprès des tribunaux le fait qu'un enfant né de la GPA bénéficie de la nationalité française.

La PMA n'a rien à voir avec la GPA, n'exploite le corps de personne et est déjà autorisée en France pour les couples hétérosexuels. Nous revendiquons la Procréation Médicalement Assistée pour toutes les femmes.

Le Premier Ministre a installé en janvier un « Haut Conseil à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ». On y trouve des personnalités telles Mme Bachelot, auteure de la loi HPST, ou Mr Taddéi, présentateur télé qui a invité à son émission un proxénète notoire. Dans le même temps, des associations féministes de poids en sont écartées pour des motifs politiques. Nous demandons que le mouvement féministe soit représenté dans sa diversité.

Devant l'énorme problème que représente le logement, nous exigeons l'application de la loi Dalo (Droit au logement opposable) et l'hébergement inconditionnel de toutes les femmes, avec ou sans papiers.

Partout dans le monde, les femmes luttent pour la paix, la liberté, l'égalité et la fin des violences sexuelles. Elles s'organisent, résistent, revendiquent, créent des liens et des structures de solidarité. Nous pensons particulièrement en ce 8 mars à Nirbhaya, violée et assassinée en Inde ; à

Pinar Selek injustement condamnée à la prison à perpétuité après avoir été acquittée par 3 fois ; nous demandons que soient identifiés au plus vite et jugés le ou les assassins de Sakine, Leyla et Fidan, assassinées à Paris, militantes de la reconnaissance du peuple kurde.

Nous soutenons la lutte des femmes tunisiennes pour conserver leurs droits, celle des femmes rwandaises, indiennes, égyptiennes et africaines du sud contre les viols et agressions sexuelles subis au quotidien ; celle des femmes maliennes, congolaises, syriennes, maltraitées et violées dans les zones de conflits.

### **Nous soutenons, également**

, la revendication du COCAFEM - Coordination régionale des grands lacs africains (Rwanda, Burundi et République démocratique du Congo) pour que les femmes soient reconnues comme actrices et négociatrices de la paix et qu'elles participent à tous les processus de prévention, gestion et résolution pacifique des conflits ainsi qu'à la reconstruction de leurs pays respectifs.

Nous exigeons que soit mis fin à l'impunité de tous les criminels de guerre, de tous les auteurs de crimes de génocide ou de crimes contre l'humanité et que tous les auteurs de viols soient punis.

Solidarité avec les femmes du monde entier !

## **2 - Égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction publique : Une signature exigeante ! - CGT**

L'égalité professionnelle est un enjeu essentiel pour la CGT et pour les salarié-es quel que soit leur statut. Elle est reconnue en droit et inscrite dans la Constitution française. C'est donc une obligation pour les employeurs publics qui ont à ce titre un devoir d'exemplarité. La CGT ne peut admettre que des inégalités perdurent dans la Fonction Publique. Elle porte depuis longtemps des exigences revendicatives fortes dans les trois versants (État, Hospitalière, Territoriale).

Les négociations ouvertes en septembre 2012 par la Ministre de la Fonction publique ont abouti, en février, à un protocole d'accord que la CGT a décidé de signer. En effet, de nombreuses revendications CGT ont été retenues dans le texte final, notamment :

Une démarche intégrée de l'égalité : toutes les concertations et négociations devront prendre en compte les enjeux d'égalité professionnelle. Le rôle des Institutions Représentatives des Personnels (IRP) est reconnu et consolidé. Le rapport de situation comparée (RSC) sera enfin obligatoire (loi de 1983) pour les trois versants et à tous les niveaux : Interministériels, ministériels, directionnels, établissements et collectivités. Il permettra un diagnostic précis.

La suppression des inégalités salariales devra être effective par tous moyens : le recrutement, le déroulement de carrière, la formation, la promotion, et par un travail sur les filières à prédominance féminine où les qualifications sont bien souvent sous-valorisées.

L'articulation vie privée / vie professionnelle devra être facilitée par des politiques sociales mises en œuvre dans les trois versants (petite enfance, crèche, logement, transport, perte d'autonomie). Cependant, malgré l'insistance de la CGT, le protocole manque d'ambition sur l'action sociale, la santé au travail et la reconnaissance de la pénibilité. La question importante des inégalités de pensions a été renvoyée à la concertation retraite 2013. Enfin, le Ministère a refusé de prendre des mesures plus contraignantes pour obliger les employeurs publics à mettre en œuvre ce protocole.

C'est pourquoi, pour la CGT, ce protocole n'est qu'une première étape. Par sa signature, la CGT entend bien agir avec les salarié-es pour mettre sous contrôle les employeurs publics. L'égalité professionnelle est bien l'affaire de toutes et tous et appelle des réponses encore plus fortes et plus ambitieuses.

### **Pour les femmes en 2013, des droits nouveaux, pas des reculs - CGT**

*L'accord sur l'emploi du 11 janvier 2013 est un véritable piège pour les femmes !: D'après le*

gouvernement et les organisations signataires (Medef, CGPME, UPA, CFDT, CFE-CGC et CFTC), l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 serait une avancée pour les femmes. Attention, c'est un piège. C'est en fait plus de latitudes aux entreprises pour licencier, plus de flexibilité au détriment des salariés, les femmes comme les hommes seront concernés. Parce qu'elles sont plus nombreuses dans les emplois précaires et à temps partiel, les femmes seront encore plus touchées.

Contrairement à ce que dit le gouvernement, la modulation du temps de travail est accentuée par de nouvelles dispositions dont l'impact sur la vie privée est extrêmement lourd en désaccord même avec les textes européens.

L'introduction d'un seuil horaire de 24 h pour les temps partiels est présentée comme une mesure positive. Mais des exceptions et des dérogations nombreuses sont prévues et/ou pourront être négociées dans les branches. Les étudiant-es de moins de 26 ans, les salarié-es dont les employeurs sont des particuliers ne sont pas concernés ; des dérogations individuelles à la demande des salarié-es sont prévues. Mais des pressions risquent d'être très fortes ! Enfin, le calcul de la durée du travail peut se faire sur toute l'année, ce qui réduit de beaucoup la portée du seuil horaire de 24h et peut même conduire à ce qu'il n'y ait aucune majoration de la rémunération.

*Le dispositif de majoration des heures complémentaires est discriminatoire* : L'accord prévoit que les heures complémentaires seront majorées de 10 % dans la limite d'1/10 d'heure au-delà de la durée contractuelle, puis de 25 %. Ces taux sont inférieurs à ceux qui s'appliquent aux heures supplémentaires pour les temps pleins (respectivement 25 et 50 %). De plus, des accords collectifs dérogatoires pourront prévoir des taux encore inférieurs. C'est une discrimination indirecte contre les femmes. Alors que l'on ne pouvait plus signer d'accords de temps partiel modulé depuis le 22 août 2008, l'ANI réintroduit de la flexibilité, il la renforce et l'organise.

*La CGT propose de :*

- Renchérir le coût du travail à temps partiel contraint, ce qui permettrait de renverser la logique d'incitation qui défie le bon sens, de pénaliser les entreprises qui en font un mode de gestion permanent. Deux formes de renchérissement sont envisageables et doivent être discutées ; une majoration des cotisations des employeurs profiterait également à la protection sociale. La possibilité de cotiser sur la base d'un temps complet est offerte aux entreprises depuis 2003, mais cette faculté est restée sans suites, faute d'obligation ;
- *Une compensation pour les salarié-es concernées* : le temps partiel est clairement associé à la précarité et aux autres «formes flexibles d'emploi». Pourquoi ne pas renforcer par des primes de précarité les droits des salarié-es contraint-es au temps partiel alors que c'est le cas pour les contrats à durée déterminée et d'intérim ? ;
- *Renforcer les droits sociaux pour les contrats courts* : supprimer la notion de «prorata temporis» pour tous les temps partiels (droit à la formation, protection sociale, droit social et syndical...); Garantir un seuil des 24 h hebdomadaires, sans dérogation, pour assurer le franchissement de la barre des 200 heures trimestrielles et des 800 heures par an pour la maladie et la retraite ;
- *Possibilité de passage à temps complet* pour toutes les personnes en temps partiel contraint ; pas de dérogation à la règle d'une seule coupure dans la journée d'au maximum 2 heures, sauf certaines professions très spécifiques et précisément justifiées avec contrepartie en proportion. Interdiction de la modulation pour le travail à temps partiel ;
- *Toute heure complémentaire doit être majorée*, à 25 % puis à 50 %, comme le préconise la Cour de justice européenne.

De nouvelles négociations vont s'ouvrir ou sont en cours sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle, sur l'indemnisation du chômage, sur les retraites. La CGT va continuer à y porter ses exigences sur l'égalité professionnelle.

Pourtant, depuis juin 2012 des avancées sont à noter : Une nouvelle loi contre le harcèlement sexuel ; des engagements pris par le comité interministériel pour combattre le sexisme et les préjugés sexistes ; un nouveau décret sur l'égalité professionnelle paru le 18 décembre 2012 imposant une négociation sur les rémunérations, un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la Fonction publique.

Pour la CGT, il est impossible de reculer, la loi sur l'emploi ne peut pas reprendre cet accord tel quel ! Tout projet de loi doit faire l'objet « d'une étude d'impact sur le genre ». Nous exigeons que ce principe, introduit par la ministre des Droits des femmes, soit appliqué maintenant !

5 mars / 8 mars 2013 : mobilisons-nous toutes et tous pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **3 - Le « combat des pères » ? - CNDP**

Par un geste spectaculaire Serge Charnay vient de relancer le focus sur le "combat des pères".

En l'occurrence il s'agit d'un père qui s'est vu retirer le droit de visite sur son fils et qui se plaint de ne pas l'avoir vu depuis 2 ans. Celui ci, par son geste, dénonce la prétendue partialité des juges femmes qui attribuent quasi systématiquement la garde à la mère. Il oublie cependant de dire que la majorité des pères ne la réclame pas et que ce sont les mères qui, du fait du non partage des tâches, prennent en charge encore très majoritairement l'éducation des enfants. Il oublie aussi de dire que les situations de garde alternée sont en progression, pas toujours dans les meilleurs conditions pour les enfants d'ailleurs.

En fait, il faut savoir qu'en France, au nom du maintien à tout prix du sacro saint lien familial, il est rare que le droit de visite et l'autorité parentale soient retirés au parent qui n'a pas la garde de l'enfant. De fait Serge Charnay a été condamné en septembre 2012 pour "soustraction d'enfant". Il a menacé son ex compagne et a été violent contre son beau père.

L'autre père qui a imité son acte était lui accusé par son ex compagne de violences conjugales.

En effet, la famille n'est pas toujours le havre de paix et d'amour que d'aucuns se plaisent à imaginer. C'est en son sein que la plupart des violences sont perpétrées contre les femmes et /ou les enfants dans leur grande majorité, les enquêtes en attestent. Et ces violences laissent des traces de toutes sortes sur les enfants que leurs mères sont parfois amenées à protéger lors d'un divorce. C'est pour cette raison que quand la garde alternée a été instituée par la loi du 4 mars 2002, les féministes se sont félicitées de son principe mais ont réclamé qu'elle soit interdite en cas de violences perpétrées au sein de la famille, ce qu'elles n'ont pas obtenu. Le problème reste entier et la revendication la même.

Jean Marc Ayrault a réclamé que les associations de pères soient reçues promptement par Christiane Taubira. Ce qu'elle a fait. A l'issue de cette rencontre, elle a suggéré de donner une place plus importante à la médiation pénale dans les conflits familiaux. Nous réaffirmons encore une fois qu'en aucun cas des violences conjugales ne doivent être assimilées à un « conflit familial » et demandons l'interdiction totale de la médiation dans ces situations.

Nous demandons que les associations féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes soient reçues aussi promptement par Mme Taubira que l'ont été les associations de pères qui s'estiment sans cesse lésées par les avancées du mouvement féministe en faveur de l'égalité.

### **4 - « Cause des pères » ou offensive masculiniste ? - Collectif Stop masculinisme Grenoble**

Vendredi 15 février 2013, Serge Charnay, un homme de 42 ans, monte sur une grue des anciens chantiers navals de Nantes, où il déploie une banderole sur laquelle on peut lire « Benoit, 2 ans sans papa ». Samedi 16 février, Nicolas Moreno, membre des associations de « droits des pères » SVP papa et SOS papa escalade lui-aussi une grue et déploie deux banderoles « pères en galère, pères solidaires » et « père un jour, père toujours ». Il descendra quelques heures plus tard, alors que

Serge Charnay sera resté quatre jours sur son perchoir, après avoir tagué l'inscription « sauver nos enfants de la justice ». Ces deux pères estiment être privés de leurs enfants, victimes d'un pouvoir judiciaire qui détruirait les pères.

*Derrière la « cause des pères » : le mouvement masculiniste :* Les revendications émises, les slogans utilisés et les associations mobilisées autour de ces événements ne laissent planer aucun doute : reprenant à l'identique les modes d'actions de l'organisation « Fathers 4 Justice », la branche française du mouvement masculiniste effectue là ses premières actions spectaculaires. Le masculinisme est un mouvement organisé d'hommes hostiles à l'émancipation des femmes, souhaitant conserver leurs privilèges et leur position de pouvoir au sein de la société. Leurs thèmes de prédilection sont les droits des pères, les violences faites aux hommes et la crise de la masculinité. Les masculinistes estiment que les hommes sont victimes d'une société où les femmes auraient pris le pouvoir.

Les actions de Nantes n'arrivent bien évidemment pas au hasard. Elles sont l'expression de la stratégie politique de ce mouvement. L'occupation des grues tombe quelques jours avant l'examen de la loi sur la résidence alternée, alors que les associations de pères divorcés pratiquent depuis des années un intense lobbying pour rendre celle-ci obligatoire. Par ailleurs, mercredi 20 février aura lieu, toujours à Nantes, une manifestation organisée par SVP papa. Les coups d'éclats de ce weekend permettent à cet événement plutôt confidentiel d'être amené sur le devant de la scène. Les masculinistes passent donc à l'offensive, médiatiquement et politiquement.

*Les complaisances médiatiques et institutionnelles :* Ceux-ci rencontrent un énorme écho dans les médias nationaux, qui ont tous largement relayé les événements de ce weekend. Les thèmes des « droits des pères », des « pères en colère » ou encore de « la cause des pères » se retrouvent ainsi propulsés à la une. Comme pour le colloque de SOS hommes battus il y a quelques mois, qui n'a rassemblé que quelques dizaines de personnes, la couverture médiatique est surdimensionnée. Cela nous prouve une fois de plus que les hommes qui se plaignent bénéficient instantanément d'un large soutien, sous couvert d'« originalité ».

Les actions ont aussi bénéficié d'un fort soutien institutionnel. Christian Galliard de Lavernée, préfet de Loire-Atlantique, a ainsi passé quelques coups de téléphone au président du Tribunal de Grande Instance pour s'assurer que le dossier de Serge Charnay bénéficierait d'une requête expresse. Le préfet a aussi indiqué qu'il ne ferait pas intervenir les forces de l'ordre. Des personnes en lutte contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame Des Landes ou des féministes qui protesteraient contre les violences faites aux femmes auraient-elles bénéficié d'autant de mansuétude de la part de Monsieur Galliard de Lavernée ? Enfin, le premier ministre Jean-Marc Ayrault, attiré par tant d'agitation dans « sa » ville, a demandé aux ministres de la Justice et de la Famille de recevoir SOS Papa chose qui fût faite dès Lundi 18 février. Ces larges soutiens médiatiques et politiques, nous montrent de manière consternante que le masculinisme est bien une facette de l'idéologie ambiante.

*Les réalités sociales sur l'implication des pères :* En réponse, rappelons simplement quelques réalités sociales. Lorsque certains pères se plaignent que « dans 80% des séparations, c'est la mère qui obtient la garde des enfants », ils oublient de dire que cela est à la demande des deux parents. Autrement dit, l'écrasante majorité des pères divorcés s'accommodent très bien de ne pas avoir à s'occuper de leurs enfants (nombreux d'ailleurs sont les pères revendicateurs qui se « découvrent » pères au moment du divorce, après avoir été très peu impliqués dans l'éducation des enfants auparavant). Dans les cas restants, quand il y a litige, celui-ci porte sur le montant de la pension alimentaire, que les pères trouvent trop élevé. Rappelons aussi que la résidence alternée est loin d'être la solution idéale qu'on nous dépeint, en particulier dans le cas de pères violents ou incompetents.

Quant à savoir si, au final, dans le nombre infime de pères de bonne foi qui auraient pu être

«lésés», la Justice a agi de manière injuste, c'est fort possible. C'est aussi le cas lorsque des femmes violées doivent démontrer que ce ne sont pas elles les coupables. Elles sont des dizaines de milliers en France, quand les pères mécontents représentent tout au plus quelques centaines de personnes. La justice est effectivement sexiste, comme le reste de la société. Mais n'invertissons pas les rôles : la « cause des pères » est, avant tout, la réaffirmation du pouvoir des hommes sur les femmes, les enfants, et l'ensemble de cette société.

Serge Charnay et Nicolas Moreno : des cas d'école de pères revanchards : A titre indicatif, même s'il n'est pas indispensable de s'arrêter sur chaque cas personnel, il est intéressant de se pencher sur l'histoire de ces deux « pères en colère ». Pourquoi n'ont-ils pas la garde de leurs enfants ? Qu'ont à dire leurs ex-compagnes ? Des questions que peu de monde a pris la peine de se poser jusqu'à maintenant...

Serge Charnay avait perdu le droit de garde, le droit de visite ainsi que l'autorité parentale (fait rarissime) après avoir disparu pendant deux mois et demi avec son fils, suite à un enlèvement perpétré avec violence. Il a pour cela été condamné à quatre mois de prison ferme. Il demande aujourd'hui l'annulation pure et simple de ces diverses décisions de justice.

Nicolas Moreno est un plutôt un habitué des actions militantes de « droits des pères » : après une grève de la faim de trois semaines devant le tribunal de Valence, il organisait avec SVP papa un rassemblement devant tribunal de Grenoble le jour du procès où, en appel, il demandait la garde principale de ses enfants. Accusé par son ex-compagne de violences conjugales et maltraitance (accusations qu'il récuse), il ne supporte pas le fait que celle-ci ait choisi de déménager loin de chez lui. Rappelons enfin que l'association SOS papa, qui soutient l'action de Serge Charnay, propose aux pères divorcés des conseils juridiques pour payer moins de pension alimentaire ou faire réviser les jugements, y compris pour les hommes reconnus coupables de violences sur leur ex-conjointe ou sur les enfants.

*Contrer ce mouvement dangereux dès maintenant !* : A travers les actions de ce weekend et l'écho tristement favorable qu'elles ont rencontré, nous avons affaire à une montée en puissance du mouvement masculiniste. Il n'est pas étonnant de constater que celle-ci s'effectue par le biais de la « cause des pères », qui constitue un cheval de Troie particulièrement efficace. Il est de notre devoir de répondre immédiatement à cette percée et de stopper les avancées de toute idéologie réactionnaire, ce à quoi nous nous employons déjà. Pour nous aider, merci de faire circuler largement ce communiqué.

## **5 - Une française à la présidence du Comité pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes - La CLEF**

La présidence du Comité de la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes revient, cette année, à Nicole Ameline, élue le 11 février dernier. Experte au Comité depuis 2008, Nicole Ameline a beaucoup œuvré, en tant que ministre, pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et s'est impliquée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La CLEF salue l'élection d'une française à la tête de cette instance des Nations-Unies, indispensable à la promotion des droits des femmes en France et dans le monde et ce, pour la première fois depuis la création du comité en 1979.

Et particulièrement en cette année 2013, hautement symbolique pour l'application en France des principes de la convention, basés sur la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes.

2013 est en effet l'année du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la ratification par la France de la convention. C'est aussi en 2013 que la France doit remettre au comité le prochain rapport gouvernemental et que parallèlement, la CLEF, doit établir, avec ses associations partenaires, un rapport alternatif, regard critique sur l'action du gouvernement vis à vis des droits des femmes et force de

propositions pour lutter contre les discriminations.

## **6 - Parité au Conseil Constitutionnel : Décidément non, cela ne suffit pas ! - ECVF**

« Les sages se féminisent... » écrit dans l'enthousiasme « Libération » du 12 février, en annonçant la reconduction de Claire Bazy-Malaurie au Conseil Constitutionnel, ainsi que la nomination de deux nouvelles membres, Nicole Maestracci et Nicole Belloubet. La haute instance, composée de 9 membres auxquels s'ajoutent les 3 derniers Présidents de la République, se « féminise » donc : 2 femmes sur 12 y siégeaient, elles seront désormais 3.

Tout en se réjouissant du choix fait par le Président de la République qui poursuit son engagement en faveur de la parité, ainsi que de ceux des Présidents des deux Assemblées, ECVF ne peut partager la satisfaction affichée ici et là. Car décidément, non, cela ne suffit pas !

Les élu/es d'ECVF sont confronté/es dans l'exercice de leur mandat à des victimes qui, entre autres violences, dénoncent des situations de harcèlement sexuel odieuses, y compris dans le milieu du travail et dans le milieu politique. Ces victimes ont des histoires et des visages.

Elles/ils n'oublient pas les déplorables décisions discriminantes et sexistes prises par le Conseil Constitutionnel - où siégeaient cependant deux femmes ; et en particulier celle du 4 mai 2012 concernant le harcèlement sexuel qui, à la suite d'une QPC (Question prioritaire de Constitutionnalité), a conduit à la relaxe du harceleur, un élu déjà condamné pour agressions sexuelles sur des employées municipales, condamnant la victime à la douleur de n'être pas reconnue. Au-delà de ce cas précis, heureusement réparé par la loi du 7 août 2012, il en est bien d'autres qui concernent les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parce que la société change, ces cas émergent et émergeront avec de plus en plus d'évidence ; les femmes auront de plus en plus souvent à se défendre d'atteintes à leurs droits devant le Conseil Constitutionnel. Celui-ci doit être à même, au travers de ses compétences, de s'adapter aux mutations de notre société ; comment peut-il prétendre construire la réponse de sagesse collective que l'on attend de lui, en se privant de l'apport de femmes, à égalité numérique avec les hommes ? N'est-ce pas déjà passer à côté de la clairvoyance ?

3 femmes sur 9 ne font pas la parité, et 3 sur 12 encore moins. Quelles que soient les qualités des femmes qui viennent d'être nommées - et elles sont incontestables - la parité est têtue, c'est 50/50.

Les élu/es d'ECVF, qui savent ce que la parité a apporté dans l'exercice de leur mandat électoral pour le bien de la société dans son ensemble, n'acceptent pas que l'on se satisfasse d'un pis-aller. Elles veulent un Conseil Constitutionnel effectivement paritaire !

*Élues contre les violences faites aux femmes*

## **7 - Non, nous ne mettrons pas les Femen au pilori ! - Annie Sugier, Linda Weil Curiel, Anne-Marie Lizin**

Lors de leur manifestation à Notre-Dame de Paris, ces féministes ont dénoncé avec raison et, avec leurs corps, la misogynie fondamentale de l'Eglise. Plutôt que de s'en prendre à quelques jeunes femmes dénudées manifestant de manière iconoclaste dans Notre-Dame à l'annonce de la démission du pape Benoit XVI, l'Eglise catholique pourrait saisir cette occasion pour mener une véritable réflexion sur son refus obstiné du droit de disposer librement de son propre corps pour le deuxième sexe. Le corps des femmes est la cible de l'Eglise. C'est bien cette misogynie fondamentale que dénoncent les manifestations des Femen justement avec leur seule arme, leur corps... Leurs actions rappellent aussi que l'Eglise a raté tous les grands rendez-vous de l'histoire de la modernité et de la libération des femmes : le divorce, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le pacs, le mariage civil pour tous...

On ne compte plus le nombre de femmes à travers le monde qui sont mortes, ou sont blessées dans



leur chair et leur vie pour n'avoir pas eu accès au droit élémentaire de mettre au monde les enfants qu'elles ont choisi d'avoir. C'est sans doute le plus grand crime de l'Eglise contre les femmes. Un exemple parmi tant d'autres de la violence de l'Eglise face à ces détreffées : l'excommunication en 2009 par Mgr José Cardoso Sobrinho, archevêque de Recife au Brésil, de la mère d'un enfant de 9 ans pour avoir fait pratiquer une IVG sur la fillette. Violée par son beau-père, elle était enceinte de jumeaux et sa vie même était en jeu. Pour faire bonne mesure l'excommunication a été étendue à l'équipe médicale coupable de ce crime, mais pas le beau-père ! Le Vatican afficha son soutien à l'archevêque de Recife par la voix du cardinal Giovanni Battista Re, responsable de l'Eglise d'Amérique latine. «L'Eglise a toujours défendu la vie et doit continuer à le faire.» Indigné, le président Lula s'était exclamé : «En tant que chrétien et catholique, je déplore sincèrement que l'Eglise catholique ait un comportement aussi conservateur.» Pourtant l'année suivante, la candidate à sa succession, Dilma Rousseff, pour se rallier le vote chrétien, abdiquera ses principes. «Si je suis élue présidente de la République, je ne prendrai pas l'initiative de proposer des changements de législation sur l'avortement et sur d'autres thèmes concernant la famille.»

Plus révélatrice encore de l'obsession de l'Eglise à s'opposer au droit des femmes à disposer de leur corps, la bataille diplomatique acharnée menée par le Saint-Siège lors de la conférence internationale sur la population et le développement en 1994 au Caire. Jean-Paul II (béatifié par son successeur...) est alors aux commandes. «Aucun enjeu n'a plus affecté Jean-Paul II au long de son pontificat que la Conférence du Caire», notait Raymond Flynn, ambassadeur des États-Unis près le Saint-Siège. Faisant alliance avec les autres religions, il réussit à faire échouer cette conférence de l'ONU, tout comme il réussit à faire amender de nombreux traités internationaux touchant à ce que l'on appelle pudiquement «les droits reproductifs». Comment s'étonner dans ces conditions que l'Eglise n'ait jamais condamné les commandos pro-vie qui continuent à menacer le fonctionnement des unités hospitalières IVG dans un pays comme la France où seule la loi laïque doit s'appliquer ?

Non, nous ne mettrons pas au pilori les Femen, car leur geste attire notre attention sur l'essentiel, la réalité de la politique de la Papauté à l'égard de la moitié de l'humanité. En cela elles témoignent d'une plus grande dignité que leurs critiques.

*Annie Sugier et Linda Weil-Curiel, présidente et secrétaire générale de la Ligue du droit international des femmes, Anne-Marie Lizin, présidente honoraire du Sénat belge, et coordonatrice du Réseau Hocrint contre les crimes d'honneur.*

## **8 - Nous désapprouvons totalement l'accord dit de « sécurisation de l'emploi ». Il ne doit pas passer dans la loi ! - Femmes Égalité**

Tout d'abord, c'est un accord qui facilite grandement les licenciements. Que ce soit en cas de refus d'une mutation dans le cadre d'une restructuration, - et en temps de crise, ces restructurations se multiplient - ou dans le contexte des procédures pour licenciements économiques, des procédures qui sont passablement raccourcies et simplifiées, cet accord lève des barrières de protection des salariés !

Nous sommes toutes et tous menacés ! Emploi féminin ou masculin, peu importe. Le déluge des licenciements déferle sur nous tous : femmes, hommes, jeunes et seniors.

Ensuite, il y a la partie sur l'encadrement du temps partiel. Ce point nous est présenté comme une avancée par le patronat, les syndicats signataires et le gouvernement. Cette question touche principalement le salariat féminin qui représente 80% des contrats à temps partiel. L'accord fixe la durée du temps partiel à 24h minimum par semaine. Mais d'une part, les possibilités de déroger à cette durée restent multiples. Et de plus, la modulation du temps de travail des contrats à temps partiel est, elle, amplement favorisée. Et c'est là un vrai recul ! L'employeur va pouvoir modifier la durée du travail de la salariée huit fois dans l'année, et celle-ci devra l'accepter.

Toutes ces femmes à temps partiel, qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts avec un seul contrat, en cherchant un deuxième pour compléter leur salaire. Suite à la signature de cet accord, si les nouveaux contrats lissent les heures de la salariée dans l'année et permettent que ses horaires soient modifiés, comment feront ces milliers de femmes qui vivent déjà dans la précarité ? L'accord ne remet pas en cause l'utilisation du temps partiel imposé. Par contre, il entérine le temps partiel comme instrument du patronat pour adapter les effectifs aux variations de l'activité de l'entreprise.

Pour finir, le chantage à l'emploi qui est contenu dans l'accord est un véritable scandale. Le texte prévoit des accords d'entreprise de « maintien de l'emploi » : pour garder leur emploi, les travailleuses et les travailleurs vont être amenés à accepter soit une diminution de leurs salaires, soit une augmentation de leur temps de travail, et ce pour le même salaire. En temps de crise, au lieu de protéger les salariés, c'est une vraie course à la baisse des salaires qui est lancée ! Les femmes qui, aujourd'hui, sont tout en bas de l'échelle salariale ne peuvent en aucune manière accepter cette régression généralisée. Actuellement, ces travailleuses sont déjà mobilisées un peu partout pour exiger une revalorisation de leurs métiers et une augmentation de leurs salaires, parce qu'elles n'arrivent pas à vivre avec ce qu'elles gagnent. Comment pourraient-elles tolérer que l'ensemble du monde du travail soit ainsi tiré vers le bas !

Au niveau de notre Organisation de Femmes Égalité, nous comptons faire un effort d'explication de cet accord. Nous ferons ce travail auprès des femmes des milieux populaires. Nous le ferons avec ceux qui vont lancer des initiatives sur cette question : les syndicats, les associations et le Front de Gauche. L'accord dit de « sécurisation de l'emploi », c'est la précarité et la flexibilité renforcées, la baisse des salaires encouragée, les licenciements facilités.

Mobilisons-nous contre le projet de loi que le gouvernement prévoit de déposer pour faire passer cet accord dans la loi.

### **9- Carton rouge à la jupe obligatoire pour les handballeuses - Le Monde - Arnaud Bihel**

Les clubs professionnels envisageraient d'imposer le port de la jupette aux handballeuses. Hors de question de nous rabaisser à notre physique, clame la joueuse Léa Terzi. C'est tout sauf une stratégie de développement, tonne l'ancienne présidente de club Béatrice Barbusse.

La jupe obligatoire pour toutes les handballeuses professionnelles en France ? Le 4 février, le site Femmes de Sport annonçait sur son compte Twitter que la Ligue Féminine de Handball (LFH) et les clubs professionnels « discuteront d'une obligation de jupette pour l'an prochain ».

Contactée par Les Nouvelles NEWS, la LFH dément qu'une discussion soit en cours et assure qu'il est « très prématuré » d'évoquer une telle mesure. Elle reconnaît toutefois que la demande a été formulée par des présidents de clubs. Du côté de l'Union des présidents, c'est silence radio. Mais selon Béatrice Barbusse, ancienne présidente du club masculin d'Ivry (de 2007 à 2012), cette mesure est bel et bien sur les rails. « Elle était bien partie pour être prise, les présidents et les équipementiers sont pour ».

Seul problème : les joueuses, elles, n'ont pas été consultées. Et chez elles le projet est loin de faire l'unanimité. « Je ne veux pas quitter mon short », clame la joueuse du Cercle Dijon Bourgogne Léa Terzi. Dans un post de blog sur France 3 Bourgogne, elle s'élève contre cet éventuel port obligatoire de la jupe : « je trouve cela sexiste, cela nous rabaisse, nous les joueuses, à notre physique. Pendant un match nous ne sommes pas là pour être sexy, belles ou jolies, mais pour mettre des claques à l'adversaire et gagner la rencontre. En voulant créer le buzz autour de la jupe on réduit nos supporters à de simples amateurs de belles gambettes. Ils sont avant tout des amateurs de sport, de handball, et le port de la jupe n'y changera rien. » Elle a reçu le soutien d'autres joueuses, comme Claudine Mendy, membre de l'équipe de France.

Du buzz, et après ? : Béatrice Barbusse se dit « atterrée » de ce projet d'imposer la jupe aux

handballeuses : « C'est un retour en arrière, une manière de nous réduire à l'esthétique ». Celle qui est aussi sociologue met à mal l'« hypothèse que la sexualisation du vêtement sportif pourrait rapporter gros aux clubs et au handball féminin ». Aucune donnée chiffrée ne vient confirmer cette hypothèse, souligne Béatrice Barbusse. « Les hockeysteuses sur gazon jouent en jupe, ce n'est pas pour ça qu'on les voit à la télé ». Pour elle, « ça ferait du buzz pendant quelques semaines, et après ? Ce n'est pas une stratégie de développement ! »

En septembre 2011, le club de Metz était devenu le premier club de handball français, et le seul à ce jour, à faire jouer son équipe féminine en jupe. « Nous souhaitons mettre le glamour et la femme à l'honneur », expliquait alors son président.

Mais la jupe n'est qu'un symptôme parmi d'autres de cette volonté de sexualiser le handball féminin. Béatrice Barbusse se dit tout autant « atterrée » par l'affiche de la prochaine Coupe de la Ligue, qui n'a rien à voir avec le sport : Le fait que la jupe fasse débat est tout de même un signal positif, relève Béatrice Barbusse : « Aujourd'hui, des femmes dans le sport commencent à s'organiser. Grâce aux nouvelles technologies de l'information, aux réseaux sociaux, on ne laisse rien passer. La jupe, il y a 5 ans, ça serait passé sans qu'on en parle ».

## COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS

### 10 - Rencontre-débat autour du livre de Feriel Lalami « Les Algériennes contre le code de la famille, La lutte pour l'égalité » - 24 février

Feriel Lalami retrace l'histoire du mouvement des femmes pour l'égalité des droits en Algérie depuis son émergence, en suivant son objet central de lutte, le code de la famille. On suit les étapes de la construction des organisations de femmes, l'élaboration de leurs revendications et les difficultés qu'elles doivent surmonter pour faire entendre et avancer leurs revendications. Le débat portera également sur la situation actuelle des femmes algériennes et les luttes en cours

Suivi d'un moment musical avec Samia Ammour et son groupe

*Dimanche 24 février 2013 à 15h, Maison des Femmes de Montreuil, 24-28, rue de l'Eglise (métro Mairie-de-Montreuil)*

### 11 - "Violences envers les femmes : enjeux institutionnels, politiques et scientifiques" - 26 février

Longtemps en butte à l'indifférence politique et sociale, voire à une certaine hostilité, la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance nouvelle qui accompagne son institutionnalisation. C'est cette histoire qui amène aujourd'hui à réfléchir sur l'articulation entre action publique, engagement associatif et recherche universitaire.

La journée s'articulera autour de trois tables rondes : « Accompagner les femmes victimes de violence : retour sur les pratiques » ; « Lutter contre les violences envers les femmes : quels leviers juridiques en France et en Europe ? » ; « Penser les violences : l'évolution des discours et des controverses »

Ouverte aux étudiant.es, chercheuses/eurs, ainsi qu'aux professionnel.les, cette manifestation scientifique doit permettre de mesurer et d'interroger les enjeux actuels de la recherche en sciences sociales sur les violences faites aux femmes. Elle s'inscrit également dans le cadre de la formation des professionnel.les qui pourront approfondir leurs connaissances et y trouver un espace de discussion sur leurs pratiques.

Où : Grand Amphithéâtre de l'IUT de Sénart, site de Fontainebleau de 9h15 à 17h30.

La participation à la journée est gratuite mais l'inscription est obligatoire auprès de Valérie Hallier par mail ([antenne.senart@lerelais77.fr](mailto:antenne.senart@lerelais77.fr)) ou par fax (01 64 89 76 41). Aucune inscription ne sera prise par l'IEC.

**12 - 11ème Rencontre départementale : « Protéger, Pénaliser, Prévenir » - 26 février - Observatoire Violences envers les Femmes de Seine St Denis**

Protéger la mère, c'est aussi protéger les enfants : présentation de la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Protégé des enfants et son élargissement ; • Pénaliser les auteurs de violences : analyse des réponses pénales face aux violences faites aux femmes ; • Prévenir les violences sexistes : présentation de la nouvelle brochure Jeunes contre le sexisme et d'autres outils pour lutter contre les violences sexistes.

A cette occasion sera présenté le travail engagé avec le Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger, sur la prise en charge des enfants orphelins suite à un féminicide.

La journée se clôturera par un spectacle : « A La part égal », écrit et interprété par Chloé Martin  
Le 26 février de 9h à 17h, Maison de la Culture de Bobigny, 1 boulevard Lénine - 93000 Bobigny.  
Réservation : [ftraore@cg93.fr](mailto:ftraore@cg93.fr) ou [eronai@cg93.fr](mailto:eronai@cg93.fr), 01 43 93 41 93. Une invitation/programme vous sera adressée ultérieurement.

**13 - « Violences envers les femmes : enjeux institutionnels, politiques et scientifiques » - Relais de Sénart, FNSF, Centre Hubertine Auclert- 26 février**

l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le Relais de Sénart, le laboratoire de recherche en sciences sociales Iris, la Fédération Nationale Solidarité Femmes et le Centre Hubertine Auclert organisent une journée d'étude et échange sur les "Violences envers les femmes : enjeux institutionnels, politiques et scientifiques". Cette action bénéficie également du soutien de l'Institut Emilie du Châtelet.

Longtemps en butte à l'indifférence politique et sociale, voire à une certaine hostilité, la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance nouvelle qui accompagne son institutionnalisation. C'est cette histoire qui amène aujourd'hui à réfléchir sur l'articulation entre action publique, engagement associatif et recherche universitaire.

La journée s'articulera autour de trois tables rondes : « Accompagner les femmes victimes de violence : retour sur les pratiques » ; « Lutter contre les violences envers les femmes : quels leviers juridiques en France et en Europe ? » ; « Penser les violences : l'évolution des discours et des controverses »

Ouverte aux étudiant.es, chercheuses/eurs, ainsi qu'aux professionnel.les, cette manifestation scientifique doit permettre de mesurer et d'interroger les enjeux actuels de la recherche en sciences sociales sur les violences faites aux femmes. Elle s'inscrit également dans le cadre de la formation des professionnel.les qui pourront approfondir leurs connaissances et y trouver un espace de discussion sur leurs pratiques.

La participation à la journée est gratuite mais l'inscription est obligatoire (auprès de Valérie Hallier par mail : [antenne.senart@lerelais77.fr](mailto:antenne.senart@lerelais77.fr) ou par fax : 01 64 89 76 41.

Cette journée aura lieu le 26 février 2013 de 09h30 à 17h15 Grand Amphithéâtre IUT Sénart, site de Fontainebleau.

**14 - Réunion publique : « Un ANI qui nous veut du mal » - 28 février**

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier conclu entre le Medef et certains syndicats est très contestable, d'une part concernant sa légitimité - les syndicats signataires ne représentant qu'une minorité des salarié-e-s -, d'autre part sur son contenu.

Le patronat obtient une remise en cause importante du code du travail qui poursuit le mouvement déjà engagé depuis dix ans par la droite vers un affaiblissement des protections salariales; quant aux « nouveaux droits » accordés, ils se révèlent le plus souvent être en trompe-l'œil.

Il s'agit donc d'un accord profondément déséquilibré. Pourtant le gouvernement est décidé à en transcrire les dispositions dans la loi. Une majorité de gauche avaliserait ainsi un recul social

considérable qu'elle n'avait certainement pas annoncé aux électeurs. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

*Jeudi 28 février, 19h, La Bellivilloise, 19-21 rue Boyer métro Gambetta ou Ménilmontant*

### **15 - Semaine féministe à Rouen - 4 au 8 mars - Collectif Droits des Femmes**

- 5 mars - 20h : Fachos, machos, cathos, ils en veulent à nos droits ! : Débat autour de la projection du documentaire : « Les petits soldats contre l'avortement » de Caroline Fourest et Fiammetta Venner. Débat animé par une intervenante du réseau VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) et Ras l'Front Rouen (réseau de lutte contre le fascisme).

Maison de l'Université, (Arret T1 Campus)

- 6 mars - 18h : Table ronde autour des violences faites aux femmes : Echange sur les pratiques dans l'agglomération avec le CASA, le Pôle d'accueil violences intra-familiales, le Planning Familial et une représentante de la Mairie de Saint-Etienne du Rouvray ; Débat sur les perspectives et les enjeux d'une nouvelle loi.

Halle aux Toiles Place Basse Vieille Tour

- 8 mars - 18h : Rassemblement devant la Cathédrale « Nos sexualités, nos désirs, nos droits ».

A partir de 20h : Soirée festive et féministe ; Avec des lectures de textes par Karine Preterre ; Et la chorale « les ptis choeurs de l'insoumise ». Amenez à manger, à boire, et vos carnets de chants.

Maison des Associations - 22bis rue Dumont d'Urville

### **16 - « Travail et genre : variations France/Etats-Unis » - 4 mars - MAGE et PRESAGE**

9h30 - Ouverture : Margaret Maruani, Françoise Milewski, Fatima Lalem ;

10h00 - Introduction ;

10h15 : Conférence inaugurale et débat ;

13h30 - Table-ronde 1 : Marché du travail et genre en France et aux États-Unis : regards comparés ;

15h30 - Intervention : Irène Théry, sociologue, EHESS Le genre du don d'engendrement : l'impensé du débat français

16h00 : Table ronde 2 : Troubles dans la maternité : la gestation pour autrui

17h15 : Table ronde 3 - Gender studies et études genre dans une perspective transatlantique.

Où : *Sciences Po, 27 rue St Guillaume - 75007 Paris ; Inscription par mail : inscription.colloque@sciences-po.fr*

### **17 - Conférence : Parité/égalité/mixité - où en sommes-nous ? - 8 mars - Université Paris Descartes et Mage**

9h15 - Accueil ; 10h00 - Ouverture : Les chemins de l'égalité par Michelle Perrot, historienne, Professeure émérite de l'Université Paris Diderot ;

10h30 - Débat : Parité/égalité/mixité au travail dans l'université, dans la vie familiale. Débat et discussion animés par Rebecca Rogers, chargée de mission pour la parité ;

avec Martine Aiach, Présidente de la Fondation Paris Descartes, Professeure émérite de l'Université Paris Descartes ; Séverine Lemièrre, économiste, Université Paris Descartes ; Chantal Nicole-Drancourt, sociologue, Conservatoire national des Arts et métiers (cnam) ; François de Singly, sociologue de la famille, Université Paris Descartes/Cerlis ; Margaret Maruani, sociologue du travail, Université Paris Descartes/Cerlis ;

12h15 - Conclusion : L'image de la femme dans la société par Noëlle Châtelet, universitaire et écrivain.

Où : *Grand-Amphithéâtre, 12 rue de l'École de Médecine - 75006 Paris*

## **RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...**

### **18 - Exposition « Femmes en Résistance » - Photos de Pierre-Yves Ginet - Villiers le Bel**

Dans le cadre de l'action «Égalité Femme-homme, une chance pour notre territoire, exposition de Pierre-Yves Ginet, Espace Marcel Pagnol du 20 février au 16 mars.

### **19 - Spectacle « Le Septième Kafana » - 21 au 25 février - Maison d'Europe et d'Orient**

Le Septième Kafana est un projet sur les femmes vendues, les esclaves sexuelles et les femmes revenues. Ses auteurs sont des artistes engagés en République de Moldavie. En transposant ces témoignages pour le théâtre, ils dénoncent le mensonge, l'exploitation et la désespérance d'un peuple économiquement asphyxié. Ils ont rencontré ces femmes, les ont écoutées et réécrites au plus près de leurs mots. Violées de passeurs en passeurs, de frontières en frontières. Achetées aux enchères et jetées dans les bordels. Les « marchandises », comme les nomment les proxénètes, sont utilisées jusqu'à l'effacement. Parfois, des femmes réalisent l'impossible, elles s'échappent. Le Septième Kafana est cet endroit des survivantes où s'entend la parole de celles à qui jamais elle n'est donnée.

*20h30, Maison d'Europe et d'Orient - Pôle culturel européen 3, passage Hennel - 75012 Paris - M° Gare de Lyon (accès par le 105/107 avenue Daumesnil) ou Reuilly-Diderot (accès par le 140/142 rue de Charenton)*

---

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;

Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : [marchfem@rezisti.org](mailto:marchfem@rezisti.org) ; site : <http://www.mmf-France>